

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 05/06/2020

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :

- Monsieur LARRA Stéphane qui donne procuration à Monsieur BELLANGER Lionel
- Monsieur BONHOURE Nicolas qui donne procuration à Madame GUILLEMINOT Karine
- Monsieur BERNARD Patrick qui donne procuration à Monsieur PALLAIS Gilbert.

ORDRE DU JOUR

- 1) Décisions du maire
- 2) Urbanisme
- 3) **Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2019 :**
 - Budget Général
 - Budget de l'Eau
- 4) Vote des taux d'imposition
- 5) Jury criminel 2020
- 6) Décision modificative
- 7) Modification de la Régie Cantine
- 8) Implantation d'un relais Mobile Orange (recherche emplacement)
- 9) Proposition de membres pour siéger à la CCID
- 10) Questions diverses

*_*_*_*_*

1) Décisions du maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la dernière réunion :

| Date de la décision | Numéro de la décision | OBJET |
|---------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| 06/03/2020 | DEC07_2020 | DIA CABROL / LOCATELLI - PRADAT |
| 06/03/2020 | DEC08_2020 | DIA BOYE / LEFORESTIER et WATER |
| 06/03/2020 | DEC09_2020 | DIA EBOLI / SIERRA et GARRAUD |
| 06/03/2020 | DEC10_2020 | DIA RITZENTHALER et PERROCHET / HENRY |

| | | |
|------------|------------|-------------------------------------|
| 06/03/2020 | DEC11_2020 | DIA BOURDAT / BONFAND |
| 12/03/20 | DEC12_2020 | DIA COUTURE SCREVE / TRIBUNAL |
| 17/03/2020 | DEC13_2020 | DIA CONSORT TAVENARD / GOUGOUZIAN |
| 09/04/2020 | DEC14_2020 | DIA LESPAGNOL / BAVLER et RICCOBENE |
| 28/04/20 | DEC15_2020 | DIA RENNETEAU / MATHONIERE |
| 04/05/2020 | DEC16_2020 | RIFSEEP GILLET |
| 18/05/2020 | DEC17_2020 | TARIF ELIOR REPAS PRIMAIRE 2020 |
| 25/05/2020 | DEC18_2020 | DIA REGACHE / SAMAI |
| 08/06/2020 | DEC19_2020 | DIA GUIGARD / VERNET |

Après avoir commenté ces décisions en détail, Monsieur le Maire rappelle que l'intégralité de celles-ci est consultable en mairie par les élus.

2) Urbanisme.

Dossiers en cours : Monsieur Gilles ROUX donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier Conseil Municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc. Il remercie Monsieur PALLAIS pour avoir tenu le rôle d'adjoint à l'urbanisme durant de longues années.

3) Approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif 2019 :

- **Budget Général**

- **Approbation du Compte de Gestion 2019 :**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; à l'unanimité :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation réserve de sa part.

- **Vote du Compte Administratif 2019 :**

Monsieur Dominique MOMBARD, maire, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget général de l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2019, et les décisions modificatives 2019,

VU l'approbation du compte de gestion du budget général dressé par le comptable public,

Le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du budget général qui s'établit comme suit :

| | Investissement | Fonctionnement | Total |
|----------|-------------------|----------------------|----------------------|
| Dépenses | 731 808.18 | 1 676 267 .20 | 2 408 075 .38 |
| Recettes | 499 558.04 | 2 112 985.98 | 2 363 607 .95 |

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Gilles ROUX est élu président de séance.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 du budget général comme exposé ci-dessus.

Monsieur MOMBARD reprend la présidence de la séance

• **Budget de l'Eau**

- **Approbation du Compte de Gestion 2019 :**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; à l'unanimité :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation réserve de sa part.

- **Vote du Compte Administratif 2019 :**

Monsieur Dominique MOMBARD, maire, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de l'Eau de l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2019, et les décisions modificatives 2019,

VU l'approbation du compte de gestion du budget général dressé par le comptable public,

Le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du budget de l'eau qui s'établit comme suit :

| | Investissement | Fonctionnement | Total |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Dépenses | 00 | 73 141.31 | 73 141 .31 |
| Recettes | 102 473.61 | 62 158.95 | 164 632.56 |

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Gilles ROUX est élu président de séance.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 du budget de l'eau comme exposé ci-dessus.

Monsieur MOMBARD reprend la présidence de la séance

4) Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire expose la situation :

Un petit rappel du mécanisme d'augmentation des impôts locaux est nécessaire. Celle-ci se fait par deux moyens ; d'une part l'augmentation des bases de calcul décidée par l'Etat et d'autre part la hausse du taux d'imposition voté par le conseil municipal.

Au, vu de la situation délicate que peuvent rencontrer certains de leurs concitoyens, les élus réunis en municipalité, ont émis le souhait de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020, comme l'an dernier.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer à 0% l'augmentation du taux d'imposition communal pour 2020.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De ne pas augmenter les taux communaux d'imposition qui restent donc fixés de la manière suivante :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 10.47 % |
| Taxe foncière (bâti) | 16.60 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 51.49 % |

Karine GUILLEMINOT fait remarquer que l'an dernier la commune de Mours avait été « pointée » pour n'avoir pas augmenté ses taux d'imposition de façon très exceptionnelle, les élus ayant de ce fait été jugés pour avoir pris une décision électoraliste. Elle se félicite donc que cette mesure perdure après les élections, ce qui prouve le bien-fondé de cette décision.

5) Jury criminel 2020

Conformément à la réglementation il est procédé au tirage au sort des électeurs à désigner pour former la liste préparatoire du jury d'assises :

| NOM, PRENOM | DATE ET LIEU DE NAISSANCE | PROFESSION | DOMICILE |
|--------------------|------------------------------------|-------------------|---|
| GENTHON Christine | 25/07/1960 à ROMANS SUR ISERE | | 15 Bis Rue de Chalaire Lot Le Marronnier |
| BERTHALIN Michel | 24/04/1937 à CHATEAUNEUF SUR ISERE | Retraité | 57 Rue du Royans |

| | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|--|--|
| MOLLIER GRAND CORPS Jocelyne | 01/10/1964 à ROMANS SUR ISERE | | 8 Rue du Royans Foyer Les Hirondelles |
| CHANAS Claude | 25/06/1954 à ROMANS SUR ISERE | | 7 Le Grand Chemin |
| SPICCUZA Gérard | 24/02/1955 à FREJUS | | 11 Rue des Grandes Vignes |
| DONGER Gérard | 15/04/1949 à ROMANS SUR ISERE | | 13 Rue des Violettes |

Monsieur le Maire est chargé d'établir la liste des 6 personnes, et de la transmettre à la Préfecture de la Drôme.

6) Décision Modificative (Affectation du Résultat 2019) :

- **Affectation du Résultat 2019 :**

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 248 718,78 |
| B. Résultats antérieurs reportés | |
| ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 188 000.00 |
| C Résultat à affecter | 436 718.78 |
| = A. + B. (hors restes à réaliser) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) | -232 25014 |
| D 001 (si déficit) | |
| R 001 (si excédent) | |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) | |
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement (1) | |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 232 250.14 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 436 718.78 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement | 236 718.78 |
| G. = au minimum couverture du besoin de financement F | |
| 0) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 200 000.00 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour cette affectation à l'unanimité.

• **Décision Modificative**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes au budget de l'exercice 2020 :

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € |
| TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € |
| R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 40 000,00 € |
| TOTAL R 013 : Atténuations de charges | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 40 000,00 € |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 200 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 023: Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 200 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net) | 0,00 € | 0,00 € | 40 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses | 0,00 € | 0,00 € | 40 000,00 € | 0,00 € |
| R-73111 : Taxes foncières et d'habitation | 0,00 € | 0,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € |
| R-7342 : Versement de transport | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 40 000,00 € |
| TOTAL R 73 : Impôts et taxes | 0,00 € | 0,00 € | 20 000,00 € | 40 000,00 € |
| R-74834: Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncier | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 600,00 € |
| R-74835 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4 000,00 € |
| TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 7 600,00 € |
| R-7788 : Produits exceptionnels divers | 0,00 € | 0,00 € | 27 600,00 € | 0,00 € |
| TOTAL R 77 : Produits exceptionnels | 0,00 € | 0,00 € | 27 600,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0,00 € | 200 000,00 € | 87 600,00 € | 287 600,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-001: Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0,00 € | 232 250,14 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0,00 € | 232 250,14 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-021: Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € |
| R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 236 718,78 € |
| TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 236 718,78 € |
| D-1641 : Emprunts en euros | 0,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-1641 : Emprunts en euros | 0,00 € | 0,00 € | 129 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 10 000,00 € | 129 000,00 € | 0,00 € |
| D-2046-NAF : NON AFFECTE | 0,00 € | 14 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées | 0,00 € | 14 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2315-VOI : VOIRIE | 0,00 € | 51 468,64 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 0,00 € | 51 468,64 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 307 718,78 € | 129 000,00 € | 436 718,78 € |

| | | |
|---------------|--------------|--------------|
| Total Général | 507 718,78 € | 507 718,78 € |
|---------------|--------------|--------------|

Madame DESSEMOND demande des explications sur différents points du compte administratif :

- Baisse d'une dotation de la CAF (-30.000 euros) : M. le maire indique qu'il s'agit seulement d'un retard d'encaissement mais que la CAF va procéder aux virements très prochainement.
- Augmentation du poste « entretien bois et forêts » : M. le maire rappelle les importantes chutes de neige du mois de novembre qui ont endommagé de nombreux arbres et induits des travaux d'élagage imprévus.

7) Modification de la Régie Cantine/ALSH

M. le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, il propose de mettre en place le paiement en ligne des recettes liées aux services Cantine/ALSH.

Il rappelle à cet effet que la commune a décidé d'acquiescer les droits à l'utilisation du progiciel « BL Enfance » de Berger-Levrault qui permet un interface beaucoup plus pratique entre les familles qui fréquentent ces services et la régie en charge des encaissements.

Le trésorier préconise à la commune l'adhésion à « Payfip » pour permettre un service gratuit de paiement par internet pour la régie de recettes municipale. Il y a lieu d'ouvrir un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) pour le régisseur.

Il propose donc d'adhérer à ces services, et

- de modifier en ce sens la délibération ayant créé la régie de recettes,
- d'autoriser la signature de la convention correspondante avec la DDFIP.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'offre de service gratuite de paiement en ligne des recettes publiques locales Payfip;

Après en avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

DECIDE :

- de modifier la délibération créant la régie de recettes « Cantine/ALSH » afin de permettre le paiement en ligne des recettes qui seront autorisées par l'arrêté
- d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales Payfip pour les recettes encaissées par la régie
- d'accepter l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) pour le régisseur
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cet objet et notamment l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT).et la convention d'adhésion à Payfip.
- prendre en charge le coût de ces modifications
- Dit que la régie qui était jusqu'à présent installée au secrétariat de la mairie est déplacée au Centre de Loisirs – Groupe Scolaire J. Vicat – Quartier Champs Marchands,
- Dit que ces mesures entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour l'adoption de ces modifications à l'unanimité.

Monsieur MOMBARD informe l'assemblée que les formations du personnel du CLSH et des administratifs débutent le 22 juin prochain.

8) Implantation d'un relai Mobile Orange (recherche emplacement)

David GOMEZ fait savoir qu'il a reçu un mail de l'organisme en charge de l'implantation des relais mobiles téléphoniques qui recherche un terrain d'implantation sur Mours car la 4G ne passe pas sur

tout le territoire communal. Il s'agit d'une première approche, une information complémentaire doit lui être donnée.

Cette implantation devrait se faire, de préférence, sur la toiture d'un bâtiment communal.

Il est courant que des opposants à ce genre d'installation se fassent connaître du fait de l'émission des ondes.

Madame GUILHOT fait remarquer qu'Orange pourra aussi s'adresser à un particulier et que dans ce cas la commune ne pourrait pas s'opposer à l'installation.

Monsieur le maire propose d'inviter le représentant d'Orange afin qu'il présente le projet au Conseil Municipal.

Madame GUILLEMINOT suggère de consulter la population par un référendum communal si ce projet devait se concrétiser.

Monsieur WILHELM demande de quels terrains dispose la commune ? le maire répond que la commune en a très peu (celui qui paraît le plus adapté est situé en zone artisanale autour de l'atelier des services techniques).

9) Proposition de membres pour siéger à la CCID

Monsieur le maire fait l'historique du fonctionnement de cette commission et indique que des évolutions notables ont eu lieu ces dernières années, notamment du fait de l'adhésion au service spécialisé de l'agglomération avec qui une convention a été passée il y a deux ans.

Il propose une liste de noms aux conseillers municipaux, celle-ci étant incomplète un nouveau point sera fait à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

10) Question diverses

📌 Subvention à l'Association ACLE

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres présents de la demande de subvention présentée par l'Association ACLE (mail reçu du président) pour financer le surcoût des pages communales éditées dans leur journal.

La Commission Communication a été consultée sur ce point et il a été décidé qu'à partir du 15 juin prochain elle se chargerait elle-même de publier les informations municipales.

Il est toutefois proposé de verser le manque à gagner de l'association afin d'éviter toute polémique sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 450 € à l'Association ACLE afin de couvrir le surcoût des pages municipales de la revue pour la période 2019/2020.

Dit que les crédits seront pris sur le compte 6574 « Divers » du budget de l'exercice.

📌 Mme DESSEMOND fait savoir que la kermesse est annulée et qu'elle est remplacée par une petite cérémonie de remise des dictionnaires le 26 juin à 18 h 00 à la Salle des Fêtes. Monsieur AVRIL fait savoir que, en accord avec les enseignantes, cette année les enfants qui partent en 6ème se verront également remettre une clé USB siglée de la commune.

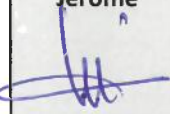




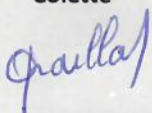

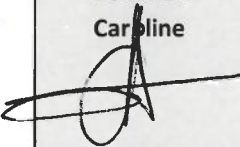
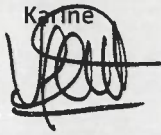





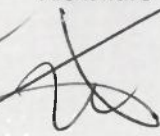

📌 Agenda partagé : Monsieur MOMBARD invite les élus qui le souhaitent à bénéficier d'une formation par David GOMEZ pour accéder à l'agenda communal partagé (agenda Google).

📌 Dates à retenir : le 25/06 assemblée générale de l'ACLE, et le 26/06 invitation de M. GRAVIER à tous les élus pour le traditionnel repas champêtre à son domicile.

📌 La commission animation aura lieu jeudi 18/06 à 19 H 00 en mairie

- ✚ La commission environnement aura lieu demain en mairie
- ✚ Mme Célina BOURNE signale des dégradations sur la voirie de la Rue du Pré Fleuri, certainement causées par les engins pour la construction de l'immeuble d'Habitat Dauphinois. Monsieur le Maire signale que ces engins ont pourtant été autorisés à sortir directement par le chemin de terre pour une sortie à côté du cimetière.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

| | | | | | |
|---|--|---|---|--|---|
| AVRIL Jérôme  | BARNERON Séverine  | BELLANGER Lionel  | BERNARD Patrick Absent représenté | BONHOURE Nicolas Absent représenté | BOURNE Célina |
| DESSEMOND Arlette  | FRANQUET BOURGEON Charline  | GOMEZ David  | GRAILLAT Colette  | GUICHARD Valérie  | GUILHOT Carline  |
| GUILLEMINOT Karine  | LARRA Stéphane Absent représenté | MOMBARD Dominique | PALLAIS Gilbert  | PICCA Serge  | ROIBET Amandine |
| ROUX Josiane  | ROUX Gilles  | SGRO Fabienne  | THOMASSET Alexandre  | WILHELM Nicolas  |  |